



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Saint-Paul d'Aylmer : Une occasion ratée?

Gatineau, le 12 juin 2011 – Faute de financement et de partenaires, le Conseil de fabrique de Saint-Paul d'Aylmer ne voit malheureusement plus d'autre option que d'enclencher le processus de demande de démolition des murs de pierre de l'église Saint-Paul incendiée le 11 juin 2009.

On se rappellera qu'à l'automne 2009 le Conseil de fabrique avait lancé un concours d'idées auprès de firmes d'architectes du Québec et de la Région de la capitale nationale du Canada. C'est le 2 juin 2010 que furent révélés les résultats de ce concours d'idées et les prix attribués aux quatre projets les plus intéressants tant du point de vue architectural et de leur approche innovatrice que du point de vue de l'utilisation du bâtiment, de sa faisabilité et des coûts. Le but de l'exercice était de trouver un scénario de re-construction qui aurait utilisé les murs plus que centenaires d'un édifice patrimonial et identitaire majeur pour Aylmer et l'ensemble de Gatineau, un bâtiment qui, tout en répondant adéquatement aux besoins du culte catholique, saurait aussi satisfaire divers besoins vitaux et cruciaux (pour la partie ouest de la Ville de Gatineau, le secteur qui connaît depuis quelques années la plus forte croissance domiciliaire et démographique) sur les plans culturel (bibliothèque, salle de spectacles, salles d'exposition, etc.) et communautaire (salles de réunions, bureaux, salles de réception, etc.).

À l'automne 2010, deux réunions ont été organisées avec les principaux partenaires potentiels (Ville de Gatineau, CLD, Tourisme Outaouais, représentants des gouvernements du Québec et du Canada). Malheureusement, il a fallu vite constater à ces réunions que la Ville de Gatineau, qui avait pourtant manifesté depuis plus d'un an de l'intérêt pour un tel projet, n'était pas prête à s'engager en aucune façon.

La Fabrique a donc conclu à la fin de novembre qu'elle ne pouvait compter pour le moment que sur ses seules ressources financières, soit l'argent des assurances, un montant d'environ 3,5 millions de dollars devant servir non seulement à la construction, mais également à l'entretien éventuel d'un nouvel édifice et à son aménagement pour les fins du culte. À partir du début de décembre, des négociations ont donc été entreprises avec les architectes gagnants du concours d'idées en vue d'évaluer la faisabilité d'au moins la phase I de leur concept pour répondre au minimum aux besoins du culte, sans exclure la possibilité à court comme à long terme d'autres utilisations culturelles et communautaires des lieux.

Un contrat a finalement été attribué aux architectes gagnants à la fin de mars 2011 pour qu'ils développent un avant-plan dans cet esprit et confirment ou infirment la faisabilité de leur projet,

tout en y apportant les ajustements ou adaptations nécessaires pour réduire au minimum les coûts de construction comme d'entretien.

Le rapport final soumis à la Fabrique Saint-Paul il y a quelques jours propose trois scénarios, le premier étant en somme le concept initial avec le toit de verre et une restauration poussée des murs de pierres, tel que suggéré au printemps 2010. Ce scénario, en incluant des contingences de l'ordre de 25% et les taxes (13,5% présentement) pourrait atteindre un montant total de 6 millions de dollars, un montant beaucoup trop considérable pour la Fabrique Saint-Paul d'Aylmer.

Le plan B, toujours avec des contingences de l'ordre de 25% et les taxes pourrait atteindre un montant total de plus de 4,1 millions. Ce plan est en gros similaire au premier scénario, sauf que l'ensemble du toit serait en métal plutôt qu'en verre, mais avec une rangée de verre pour tout de même amener une intéressante luminosité à l'intérieur; par ailleurs, les murs de pierres, à l'intérieur, seraient recouverts de gypse au lieu d'être visibles.

Quant au troisième scénario, il a été rejeté d'office, car il ne propose pas d'économies suffisamment substantielles et surtout a peu à voir avec la proposition originale, car il suggère à vrai dire la construction d'un édifice rectangulaire de dimensions réduites, à l'intérieur des murs de pierres qui ne sont plus que des vestiges sécurisés. Ce scénario s'inspire du concept de la cathédrale de Saint-Boniface, au Manitoba.

Naturellement, une fabrique peut récupérer une partie des taxes et, d'autre part, il n'est pas sûr que les 25% réservés pour les contingences seront utilisées. Cependant, compte tenu des limites financières de la Fabrique et des paroissiens, le Conseil de fabrique a finalement dû conclure que le projet, même dans sa version atténuée (plan B), ne saurait être réalisé sans partenariat ou sans un montant additionnel pouvant atteindre un million de dollars.

En conséquence, c'est avec une grande tristesse que le Conseil de fabrique se résigne finalement, après deux ans d'efforts soutenus et très exigeants, à entamer les procédures nécessaires en vue d'une démolition du bâtiment actuel.